



anses

RÉSEAU NATIONAL DE VIGILANCE ET DE PRÉVENTION DES PATHOLOGIES PROFESSIONNELLES (RNV3P)

Rapport d'activité 2022



Le Réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles (RNV3P) est un réseau de professionnels de la santé au travail et santé environnementale qui regroupe l'ensemble des 28 centres de consultations de pathologies professionnelles et environnementales (CCPPE), dans un objectif de détection de situation à risque et de prévention. Il permet notamment de recenser des pathologies en lien avec le travail indépendamment de préoccupations d'indemnisation et de réparation par les régimes de sécurité sociale. Les problèmes de santé au travail ou en lien avec l'environnement diagnostiqués par les médecins experts des CCPPE sont enregistrés dans une base de données commune et sont codés selon plusieurs nomenclatures nationales et internationales : Classification internationale des maladies (CIM-10), Nomenclature des activités françaises (NAF 2008), Classification internationale type des professions (CITP 2008). Les nuisances auxquelles ont été exposés les travailleurs sont codées selon une nomenclature appelée « Thésaurus des expositions professionnelles (TEP) ».

Le RNV3P est animé par l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail) en partenariat avec cinq autres organismes nationaux du domaine de la santé au travail (CNAM, CCMSA, INRS, Santé publique France, SFST)¹. Le réseau s'est doté d'un comité de pilotage (Copil) et ses travaux s'appuient sur des groupes de travail (Émergence en santé travail, Méthodologie et stratégie d'exploitation des données, Psychopathologie professionnelle, TEP) dont certains sont des collectifs d'experts sélectionnés selon les normes de l'expertise collective de l'Anses.

¹ CNAM : Caisse nationale de l'assurance maladie ; INRS : Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles ; CCMSA : Caisse centrale de la mutualité sociale agricole ; SFST : Société française de santé au travail.

L'année 2022 marque la préparation des CCPPE à la réponse aux appels à candidatures de l'Agence régionale de santé de leur région pour la désignation d'un centre régional de pathologies professionnelles et environnementales (CRPPE). Actuellement, il n'y a pas de CCPPE dans les régions d'outre-mer, de Bourgogne-Franche-Comté et de Corse.

CHIFFRES CLÉS

Plus de **40**

extractions de la base nationale du RNV3P réalisées pour les CCPPE, les partenaires du RNV3P dont l'Anses ou dans le cadre des GT Anses impliqués dans les travaux du RNV3P.

5

cas cliniques et **28** situations professionnelles à risque issues de la veille bibliographique discutés au sein du GT Émergence, entraînant **12** analyses de la base RNV3P et **5** messages d'information aux CCPPE.

3

cas cliniques postés sur la plateforme OccWatch.

FAITS MARQUANTS

Transformation de deux groupes de travail RNV3P en collectifs d'experts Anses

Pour être en adéquation avec la charte de l'expertise en vigueur à l'Anses, deux groupes de travail du RNV3P ont été transformés en collectifs d'experts Anses. Pour chacun d'eux, un appel à candidatures a été publié et les candidatures ont été examinées au regard des compétences, de l'expérience professionnelle et de la déclaration publique d'intérêt.

Le **GT Émergence en santé travail**, constitué de 12 membres nommés pour un mandat de trois ans s'est réuni pour la première fois en juin 2022. Il a pour objectif de détecter précocement des pathologies professionnelles émergentes et de les signaler afin que des mesures de prévention et de gestion puissent être mises en œuvre.

Le **GT Méthodologie et stratégie d'exploitation des données du RNV3P**, constitué de dix membres a été installé en novembre 2022 pour un mandat de trois ans. Ses missions sont d'accompagner l'analyse et l'interprétation des données du RNV3P, en réponse à des saisines ou autosaisines de l'Anses, de faire évoluer le recueil et le codage des données, notamment par l'organisation d'écoles de qualité et de codage et la création de tutoriels.

Assemblée générale du RNV3P

L'assemblée générale du RNV3P s'est tenue sur deux jours en décembre 2022. Elle a été l'occasion notamment de renouveler par vote trois des six représentants des CCPPE au comité de pilotage. Pour encourager la saisie de données de qualité, de nouvelles règles de saisies ont été définies et acceptées par l'ensemble de la communauté des CCPPE.

Cette réunion a été l'occasion pour la direction générale de la santé de dialoguer avec les représentants de tous les CCPPE dans le contexte de la création dans chaque région d'un Centre régional de pathologies professionnelles et environnementales (CRPPE).

Nouvelle charte d'exploitation et de valorisation des données du RNV3P

La charte d'exploitation des données du RNV3P rassemble les principes auxquels tous les membres et partenaires doivent souscrire lorsqu'ils souhaitent réaliser une extraction et analyse des données du réseau, que ce soit pour publication scientifique ou des travaux non publiés. Sa version actualisée, présentée à l'assemblée générale, précise les différentes situations, en fonction : du demandeur, du nombre de cas d'intérêt en distinguant les études sur quelques cas (séries de cas) de celles portant sur un plus grand nombre, ainsi que de la finalité du projet (destiné à une publication scientifique ou non). Les questionnaires de demande d'extraction qui sont à adresser à l'équipe RNV3P de l'Anses ont été modifiés en conséquence.

Convention de recherche et développement pour ODERMAP

Cette convention de recherche et développement pour une étude de faisabilité d'un observatoire national de surveillance des dermatoses professionnelles étude de faisabilité signée en 2018 a pris fin en 2022, après l'inclusion de 457 patients sur une période de 24 mois dans deux CCPPE. Des secteurs et postes à risque de dermatoses ont pu être dégagés, notamment dans la santé, la coiffure, le bâtiment, et l'alimentation, variant selon le sexe. Ce sont des secteurs à risque de dermatoses professionnelles connus et qui persistent à l'être, traduisant une insuffisance en matière de prévention.

Les allergènes mis en cause ont pu être identifiés de manière fine grâce à la saisie des résultats des tests épi-cutanés par patch tests ; 60 783 tests ont ainsi été réalisés et saisis dans le système d'information du RNV3P et ont permis de fournir des statistiques sur les taux de positivité des patients aux différentes batteries et aux allergènes de la batterie standard européenne. Ces premiers résultats sont inédits en France et précieux pour l'évaluation des situations à risque de dermatoses professionnelles et d'allergies professionnelles en particulier selon les secteurs, et pour la vigilance.

La saisie de l'ensemble des variables des fiches élaborées dans cette étude de faisabilité s'est avérée longue et non soutenable dans le temps dans la perspective d'une extension à l'ensemble des CCPPE intéressés. Le bilan qualité réalisé a permis d'orienter les choix des variables à maintenir, simplifier ou supprimer pour le futur. Au total, cette étude a montré que la centralisation des résultats des tests est une véritable valeur ajoutée dans le suivi et la surveillance des sensibilisations cutanées. Il est souhaitable que la saisie des tests positifs par allergène des batteries puisse être étendue aux CCPPE intéressés. Une phase test auprès de quelques centres serait intéressante avant ce développement à plus grande échelle.

PERSPECTIVES ET PROJETS ENGAGÉS

Développer des outils de formation à distance

Les membres des CCPPE ont formulé le besoin de disposer d'outils de formation au codage et à la saisie des données dans le RNV3P, notamment en raison du turn-over des internes en médecine du travail et des personnels des consultations. L'organisation de réunions en présentiel ou même distanciel ne pouvant répondre à ce besoin, la mission RNV3P de l'Anses a entrepris un programme d'élaboration de tutoriels, animations de quelques minutes portant sur un thème spécifique (codage d'une fiche patient, codage de l'imputabilité, etc...), qui seront disponibles dans le système d'information. La priorité est donnée aux tutoriels qui présentent la saisie directement dans l'interface réseau, avec rappel des règles de codage et du formalisme de la saisie. Les tutoriels sont destinés aux nouveaux arrivants sans s'adresser à un métier en particulier, pouvant ainsi convenir aussi bien à la formation des médecins qu'à celles des internes, des secrétaires et des infirmières. Au total, plus de 15 tutoriels sont prévus.

L'année 2022 a permis la réalisation des premiers tutoriels expliquant comment saisir les données d'un dossier patient. Neuf médecins de six CCPPE se sont portés volontaires pour contribuer à l'élaboration du contenu.

Communiquer sur les travaux du groupe de travail Émergence en santé travail et susciter des remontées de cas cliniques suspectés d'émergence

Les membres du groupe de travail Émergence en santé travail ont formulé le souhait de communiquer davantage sur l'activité du groupe de travail, en particulier sur les méthodes de détection précoce de situations professionnelles suspectées d'émergence, les messages d'information ou signalements adressés aux CCPPE en vue d'améliorer les pratiques de diagnostics étiologiques et/ou de contribuer à la prévention de pathologies professionnelles. Aussi, il a été décidé d'organiser périodiquement, dès 2023, des webinaires interactifs à l'adresse du personnel des CCPPE dans un premier temps. Ceux-ci seront enregistrés et mis à disposition sur le système d'information du RNV3P. Un élargissement à un public plus large d'acteurs de la santé au travail, notamment des médecins de service de prévention et santé au travail est envisagé dans un second temps.

Mieux connaître les personnes souffrant d'un syndrome d'intolérance aux odeurs chimiques

Le syndrome d'intolérance aux odeurs chimiques (SIOC) ou en anglais multiple chemical sensitivity (MCS) a été défini en 1996 par l'OMS comme « *une affection acquise caractérisée par la répétition de symptômes touchant de multiples organes qui surviennent lors de l'exposition à diverses substances chimiques à des concentrations bien inférieures à celles connues pour entraîner les effets sur la population* ». Il s'agit d'un diagnostic d'élimination car il n'y a aucun signe clinique ou paraclinique spécifique de cette pathologie. La Direction générale de la santé a demandé à l'Anses d'analyser les données de la base du RNV3P concernant les personnes ayant eu un diagnostic de SIOC posé dans un des 28 centres de consultation de pathologies professionnelles et environnementales du réseau, qu'il s'agisse de pathologies en relation avec le travail ou en lien avec l'environnement. Deux rapporteuses ont été nommées pour aider à l'interprétation des dossiers et les résultats sont suivis dans le cadre du groupe de travail Méthodologie et stratégie d'exploitation des données du RNV3P. Ils seront rendus publics en 2023.

Psychopathologies en relation avec le travail chez les travailleurs du secteur agricole

Au sein de la Commission supérieure des maladies professionnelles en agriculture (COSMAP), un groupe de travail a été mandaté pour réaliser un état des lieux des données et des connaissances relatives aux pathologies en lien avec les facteurs de risques psychosociaux, des travailleurs de l'agriculture afin d'en améliorer la prise en charge.

Dans ce cadre, il a été demandé à l'Anses d'étudier ces pathologies en lien avec des risques psychosociaux au travail, qu'il s'agisse de pathologies psychiques ou d'autres pathologies, notamment des troubles musculo-squelettiques, diagnostiquées dans un CCPPE du RNV3P chez des travailleurs du monde agricole. Les travaux sont suivis par le groupe de travail Méthodologie et stratégie d'exploitation des données du RNV3P et seront rendus publics en 2023.

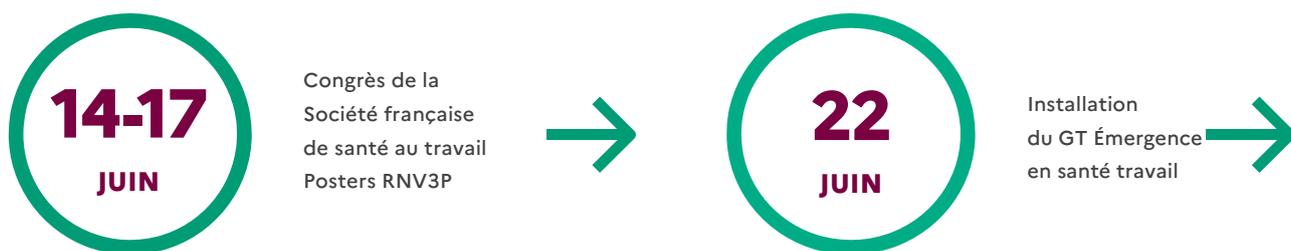
AUTRES TRAVAUX

Actualité sur les travaux du Thésaurus

En mars 2018, les travaux de rénovation du Thésaurus des expositions professionnelles ont débuté dans l’objectif que tous les acteurs de la santé au travail disposent d’un langage commun de description des expositions professionnelles, disponible dans un outil libre d’accès. Ce vaste chantier est piloté par l’Anses et réunit des représentants de la CNAM, de l’INRS, de la MSA, de la SFST, de Santé publique France et de Présanse, ainsi que des médecins de services de santé interentreprises et de CCPPE. Deux classes actualisées figurent dans la version 2022 du TEP : la classe « facteur organisationnel relationnel et éthique » actualisée et la classe « qualité de l’espace de travail », qui remplace la classe « lieu et local de travail. La classe « agent physique » a été actualisée pour figurer dans la version 2023.

La classe « facteur organisationnel, relationnel et éthique » actualisée prend désormais en compte des facteurs de risque identifiés par le collège d’expertise sur le suivi statistique des risques psychosociaux au travail, le « rapport Gollac » (2011). Par ailleurs, des expositions nouvelles ou manquantes (par exemple, nuisances associées au télétravail) ont été ajoutées. Des libellés trop longs ou associant plusieurs expositions ont été revus, avec ajouts de certains libellés pour en améliorer la précision. Dans son ensemble l’arborescence de la version initiale de 2014 n’a pas été bouleversée dans cette classe actualisée, hormis une refonte des sous-classes « relation au travail et violence » et « facteur de majoration du risque psychosocial » (précédemment « autre facteur de majoration »).

CHRONOLOGIE



Actualités sur l'élaboration d'une méthode d'imputabilité pour le RNV3P

Une convention de recherche et développement (CRD) de 24 mois a été signée avec les CHU de Bordeaux et de Rennes en septembre 2020, dans l'objectif de construire une méthode d'évaluation de l'imputabilité d'une exposition à une substance ou à un environnement dans la survenue d'une pathologie ou d'un ensemble syndromique, que cette exposition survienne dans un contexte professionnel ou extra-professionnel. Actuellement, les experts estiment cette imputabilité de manière empirique. Seront considérées les pathologies aiguës, subaiguës et chroniques.

La première étape de la CRD s'est attachée à la conduite d'une revue de la littérature scientifique visant à identifier les méthodes d'imputabilité validées et publiées. Ainsi, trente-neuf méthodes « généralistes » et sept méthodes « spécifiques » (pour les atteintes hépatiques et les troubles musculo-squelettiques) ont été identifiées, dans les domaines suivants : pharmacovigilance, santé au travail et environnementale, toxicovigilance, nutrivigilance et cosmétovigilance. La prochaine étape sera la construction d'un algorithme pour l'élaboration d'un score d'imputabilité. Celui-ci sera testé (et éventuellement adapté) pour différents types de pathologie : cancers solides, troubles de la fertilité, des pathologies de la grossesse et des malformations congénitales, asthme et allergies, troubles musculo-squelettiques, troubles hématologiques, psychopathologies, maladies de système, maladies respiratoires. Des tests de validité et reproductibilité de la méthode seront menés en 2023 au sein de l'ensemble du réseau.



Réunion
d'installation du GT
Méthodologie et
stratégie
d'exploitation des
données



Assemblée générale
du RNV3P

PRINCIPALES PUBLICATIONS

C. Robin, N. Vongmany, J.-D. Dewitte et al. Asthmes en relation avec le travail chez la femme : comparaison aux données masculines. Étude rétrospective des données issues du Réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles (RNV3P), Archives des Maladies Professionnelles et de l'Environnement 83 (2022) 181—192.

D. Lucas, C. Robin, N. Vongmany, J.-D. Dewitte, Loddé, R. Pougnet, L. Larabi and RNV3P members. Main Causal Agents of Occupational Asthma in France, Reported to the National Network for Occupational Disease Vigilance and Prevention (RNV3P) 2001–2018. Annals of Work Exposures and Health, Volume 67, Issue 3, April 2023, Pages 297–302.

Vincent Bonneterre. Pathologies pulmonaires professionnelles. CONCOURS PLURIPRO – TOME 144 – N° 13 - MARS 2022 pages 37-40.

L'équipe RNV3P au sein de la Direction des alertes et des vigilances sanitaires de l'Anses

Juliette BLOCH
Directrice de la DAVS

Agnès BRION
Assistante de direction

Claire CHAUVET
Chargée d'études en santé travail

Serge FAYE
Biostatisticien

Lynda LARABI
Animatrice informaticienne

Natalie VONGMANY
Chargée d'études en santé travail

Eva OUGIER
Chargée de mission Émergence en santé travail

Les partenaires





anses

AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ SANITAIRE
de l'alimentation, de l'environnement du travail

14, rue Pierre et Marie Curie
F94701 Maisons-Alfort cedex

[@Anses_fr](http://www.Anses.fr)

Connaître, évaluer, protéger